



CONVENTION

Artiste EXPOSANT aux « **JardiFoliz 2024** »

DEMANDE D'INSCRIPTION du 15 janvier au 31 mars 2024

1. Cette Version est à imprimer par vos soins, à signer et à envoyer par courrier à :

Nicole BUSNEL 52 rue du Dr Tourmente 14470 COURSEULLES-sur-Mer

accompagnée de 2 chèques* à l'ordre de LE CERCLE DES JARDINIERS:

- un chèque de participation de 10€,
- un chèque de caution de 50€
- accompagnée de votre attestation d'assurance valide (voir article 3)

Aucune inscription ne pourra être prise en compte sans cet envoi courrier complet (nous n'acceptons pas les versions numériques) avec les 2 chèques.

** En cas de candidature non retenue, les chèques vous seront retournés à votre adresse à partir du **1er juin 2024**.*

2. Pour le programme, fournir par courriel à jardifoliz@gmail.com

-Trois de vos oeuvres photographiées (une figurera dans le programme) format.jpg souhaité

-Un bref résumé de "**250 caractères-espaces compris**" concernant votre travail ou démarche artistique.

IMPORTANT: Notre manifestation est organisée uniquement par des bénévoles, pour nous faciliter la gestion merci d'envoyer ces éléments **non agrafés en 1 seule fois**, et ce avant **la clôture des inscriptions au 31 mars**.

3. Envoyer un exemplaire signé, MERCI de garder une copie de cette convention

- Si votre dossier est retenu : une confirmation d'inscription artiste vous sera envoyée
- Si votre dossier n'a pas pu être retenu : nous vous en informons au plus tard le **6 mai 2024**.

Préambule. La présente convention est établie entre :

Ci-après dénommés :

1. **L'ARTISTE**, Prénom NOM :

Demeurant :

Tél : Mobile : Courriel :

NOM ARTISTE par défaut le nom ci-dessus, sinon précisez :

L'ARTISTE

A déjà exposé aux Jardifoliz → Parraine un nouvel artiste :

A déjà exposé aux Jardifoliz → Pas de parrainage

N'a jamais exposé aux Jardifoliz → est parrainé par :

Demande son inscription en sa qualité d'artiste exposant pour la manifestation des **samedi 25 et dimanche 26 mai**

- S'acquitte de la somme de 10 euros
- Fournit un chèque de caution de 50 euros qui lui sera redonné soit le jour de l'installation, soit à partir du 1er juin en cas d'inscription non retenue
- Produit l'attestation de responsabilité civile
- Envoie par courriel à jardifoliz@gmail.com 3 photos et un texte de « 250 caractères-espaces compris » présentant ses œuvres

et :

2. LE CERCLE DES JARDINIERS Association régie par la loi de 1901, enregistrée à la Préfecture du Calvados le 06 janvier 2001 sous le numéro W142006810, domiciliée au 14 rue de l'église – 14470 Courseulles-sur-Mer et représentée par M Françoise GREFFET en sa qualité de Coprésidente, ci-après dénommée L'ORGANISATEUR.

Cette convention a pour objet de définir les modalités d'organisation par L'ORGANISATEUR, avec le concours de L'ARTISTE, d'une manifestation dénommée « JardiFoliz », qui aura lieu à Courseulles-sur-Mer, les **samedi 25 et dimanche 26 mai 2024**.

Article 1. L'ARTISTE s'engage à prêter son concours aux « JARDIFOLIZ », **en exposant ses œuvres au public** dans un jardin du circuit – 14470 Courseulles-sur-Mer, **pendant toute la durée de la manifestation**. Le jardin, ainsi nommé ci-après, peut être un jardin ou tout autre espace extérieur privatif ou public. Le jardin sera désigné par le

